

Paris, le 14 décembre 2021

Acquisition de trois groupes de distributeurs de véhicules de loisirs en France

Trigano annonce avoir obtenu l'autorisation de l'Autorité de la concurrence pour l'acquisition de 70% du capital et des droits de vote des groupes CLC, SLC et Loisiréo sous condition. Trigano s'engage à céder deux concessions pour résoudre les problèmes de concurrence identifiés, ces concessions représentent moins de 5% de l'activité des trois groupes de distribution réunis.

CLC, SLC et Loisiréo emploient environ 800 personnes et ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 M€ en 2020, ils sont tous les trois bénéficiaires. Compte tenu du niveau des ventes de Trigano à ces distributeurs, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de ces acquisitions sera de l'ordre de 350 M€. Les dirigeants des groupes CLC, SLC et Loisiréo continueront d'assurer la direction et le développement de leurs groupes respectifs.

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2021/2022 sera publié le 7 janvier 2022 avant bourse